

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 7 novembre 2019

Le 7 novembre 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la Mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 9 octobre 2019, est approuvé à l'unanimité.

Tarifs de l'accueil Périscolaire 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire selon les barèmes instaurés par la CAF.

Vu la proposition d'appliquer une facturation au taux d'effort, selon les préconisations de la CAF : le calcul du montant de la participation familiale s'établirait à partir des ressources du foyer et l'application d'un taux d'effort défini par un barème institutionnel.

Pour 2020, les ressources prises en compte sont les revenus perçus de l'année 2018,

Les ressources retenues sont celles applicables pour l'octroi des prestations familiales :

- Revenus d'activités professionnelles et assimilés, pensions, retraites, rentes et autres revenus imposables avant abattement.
- Les pensions alimentaires reçues ou versées

Les pièces justificatives à fournir lors de l'inscription sont le numéro d'allocataire ou l'avis d'imposition pour l'ensemble des familles.

La prise en compte d'un principe d'existence d'un plancher et d'un forfait plafond est défini comme suit :

Le forfait plancher :

En cas d'absence de ressources, le taux d'effort s'applique sur un forfait minimal de ressources appelé « ressources plancher ».

Le plafond :

Les ressources mensuelles « plafond » sont déterminées par la CAF à partir du plafond de l'année précédente revalorisé.

Pour la période du 2 janvier 2020 au 31 août 2020, les montants à retenir sont :

- Ressources mensuelles plancher : 700.00 Euros
- Ressources mensuelles plafond : 5 000.00 Euros

Une réduction tarifaire de 50.00% sera appliquée à partir du 3ème enfant d'une même famille.

En cas d'accueil d'urgence ou d'accueil tout à fait occasionnel sans connaissance des ressources dans l'immédiat, la participation des familles pourra être basée sur le tarif minimum.

Le barème selon un taux d'effort appliqué aux ressources se présente comme suit :

- Matin : 0,03 %
- Soir : 0,04 %
- Mercredi matin : 0,10 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer les tarifs selon les barèmes de la CAF, soit selon un taux d'effort appliqué aux ressources :

- Matin : 0,03 %
- Soir : 0,04 %
- Mercredi matin : 0,10 %

Tarifs location de la salle des Associations – année 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de la salle des associations, pour la fin d'année 2019 et l'année civile 2020 :

Location de 08h00 à 13h00

Commune : 20,00 €

Hors commune : 40,00 €

Location de 13h00 à 18h00

Commune : 20,00 €

Hors commune : 40,00 €

Location de 18h00 à 23h00

Commune : 20,00 €

Hors commune : 40,00 €

Tarifs location Salle Récréative – année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la salle récréative, pour l'année civile 2020, dans les mêmes conditions que 2019.

Tarifs concessions cimetière et droit de place – année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs pour les concessions au cimetière et le droit de place, pour l'année civile 2020 :

Concessions cimetière communal

Taxe d'inhumation : 100,00 €

Concession trentenaire : 145,00 €

Concession cinquantenaire : 370,00 €

Concession trentenaire au columbarium : 500,00 €

Concession cinquantenaire au columbarium : 730,00 €

Concession trentenaire cave-urne : 90,00 €

Concession cinquantenaire cave-urne : 220,00 €

Taxe de dispersion au jardin du souvenir : 80,00 €

Scellement d'urne : 100,00 €

Droit de place

Forfait par emplacement : 100,00 €

Convention de mise à disposition de la salle des sports pour la gendarmerie de Brou.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les gendarmes de Brou souhaitent avoir accès à la Salle des Sports d'Yèvres tous les dimanches soir de 19h30 à 22h00.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition la Salle des Sports pour les gendarmes de Brou les dimanches soir de 19h30 à 22h00.

Le Conseil Municipal, après avoir voté, 17 pour et 1 abstention, décide de mettre à disposition la Salle des Sports pour les gendarmes de Brou les dimanches soir de 19h30 à 22h00 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Changements des horaires de la mairie à partir du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie à partir du 1^{er} janvier 2020 comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 09h00 – 12h30 / 13h30-17h30

Mercredi et Samedi : 09h00 – 12h30

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie comme proposé par Monsieur le Maire.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Le samedi 7 décembre 2019 se déroulera la Sainte Barbe à 16h00 au Centre de secours de Brou,
- La section Muay thaï de l'US Yèvres organise un gala à Chartrexpò le 07 mars 2020,
- Le Groupe SOS, qui propose de préserver ou ouvrir les cafés pour les Communes de moins de 3 500 habitants a contacté la Mairie pour avoir des explications sur le projet «Centre-bourg». La Commune rentrerait à priori dans les critères. Ce groupe propose donc de louer les locaux et de mettre à disposition deux salariés.
Il faut donc rester attentif à cette possibilité lors de la concrétisation du projet touristique.
- La part de chaque représentation communale au Conseil Communautaire du Grand Châteaudun a été retranscrite dans l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2019, à la suite des prochaines élections municipales. La Commune d'Yèvres conserve ses 2 sièges.
- Le 15 mai 2019 une subvention pour le projet de l'aire cyclo avait été demandé au Syndicat du Pays Dunois, et que celle-ci a été refusée. Cependant, nous avons reçu un courrier nous informant que le projet a été retenu via le contrat de ruralité de 2020, où une subvention de 50% du montant du projet serait accordée à la Commune d'Yèvres. Monsieur Malherbe a donc revu le devis avec la société chargée de la construction de l'aire cyclo, afin d'actualiser le dossier et l'envoyer avant le 30/11/2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des résultats partiels du Budget 2019, il est possible d'effectuer de nouvelles dépenses d'investissement : c'est-à-dire cinq abris-bus, 2 bornes incendie (pour constituer une réserve), et procéder dès cette année à la démolition de la grange au 65, Rue Emile Delavallée.

Monsieur Lucas informe le Conseil Municipal que :

- Il est prévu 230 personnes pour le repas de remerciements du Comice Agricole qui a lieu vendredi 8 novembre 2019 où un diaporama relatant le week-end du Comice Agricole sera présenté.

- Que le 13 novembre 2019 est prévue une commission Animations et Communication pour la préparation du Téléthon et du bulletin municipal.
- Que le 16 décembre 2019 à 14h00 aura lieu la distribution des colis des fin d'année aux seniors.

Monsieur le Maire remercie Madame Lorient, Monsieur Lucas et Monsieur Malherbe pour l'organisation de la soirée de remerciements pour le Comice Agricole.

Monsieur Malherbe informe le Conseil Municipal qu'il a visité l'école avec la directrice Mme Schürmann et Mme Huart. Il indique qu'il a constaté qu'il y avait beaucoup de travaux à effectuer, et que l'état général nécessitait bien la construction d'une nouvelle école.

Monsieur Melet demande où en sont les travaux pour les 6 logements seniors. Monsieur le Maire répond qu'il a été reçu en mairie une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) pour le début des travaux, qui devraient donc intervenir avant la fin de ce mois.

Monsieur Dousset informe le Conseil Municipal qu'il y a un problème de « cédez le passage » rue du Moulin Georges. Monsieur le Maire et Monsieur Boisseau répondent qu'il y aura bientôt de la peinture faite au sol et un stop installé à l'entrée de l'impasse du Moulin.

Monsieur Boisseau informe le Conseil Municipal des travaux, en cours et à venir :

- Maison Médicale : la SARL Hervé va intervenir vendredi 8 novembre, ce qui permettra de terminer l'ensemble des travaux pour la fin de l'année.
- L'ensemble de l'éclairage public défaillant a été réparé avec la location de la nacelle.
- Le fleurissement de l'automne a été réalisé avec la plantation d'environ 1 000 fleurs.
- Le contrôle Apave a été fait pour tous les bâtiments communaux concernés.

Monsieur Boisseau rappelle aux membres du Conseil Municipal de lui faire parvenir les besoins en voirie et vallées pour l'année 2020.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Boisseau pour son investissement concernant les dossiers d'urbanisme.

Monsieur le Maire ajoute qu'un abri bus sur la RD 955 a été dégradé, et aussitôt réparé par les agents techniques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs faits délictueux et violents sur la Commune. Il a demandé à la Gendarmerie de relancer le processus de la Participation citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.